

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/11/25-20-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 25 novembre 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 841-1 à L. 841-5,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : convention portant attribution d'une subvention de fonctionnement au bénéfice de l'Association Sportive Aix-Marseille Université (AS AMU)

Le Conseil d'administration approuve la convention portant attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 268 800€ au bénéfice de l'AS AMU au titre de l'année 2022.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Fait à Marseille, le 25 novembre 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

